

Séance du 27 Mai 2021

Date de convocation : 18 mai 2021
Date d'affichage : 18 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 13

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept mai,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Emilie Bastié, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Anne-Marie Dauphin, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Jean-François Lovisolo, Brigitte Margailan, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Joëlle Richaud, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Michel Simos

Procurations de : Pierre Auboïs à Mariane Domeizel, François Bonnet à Brigitte Margailan, Géraud de Sabran Pontevès à Mylène Garcin, Rose-Marie Dumontier à Catherine Serra, de Josiane Giraudon à Catherine Serra, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Séverine Maugan-Curnier à Nicolas Salerno, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Michel Partage à Geneviève Jean, Béatrice Paumier-Lallemand à Jean-Marc Brabant, Grégory Risbourg à Geneviève Jean, Jean-Louis Robert à Richard Rouzet, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents et excusés : Philippe Egg,

Richard Rouzet est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-055
Convention cadre avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse
Appui à la révision du SCOT

Rapporteur : Geneviève Jean

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L. 132-6 ;
Vu la délibération n°2020-089 portant adhésion de COTELUB à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse ;
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB a adhéré, par délibération du 10 décembre 2020, à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (Aurav). Elle dispose en conséquence d'un siège à son Conseil d'Administration.

Les agences d'urbanisme ont, entre autres, comme missions de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Elles établissent à cette fin un programme partenarial d'activité. Son contenu est arrêté collectivement et son coût est pris en charge par tous les membres.

Les résultats de ces études appartiennent à l'Aurav qui en assure le libre accès à tous ses membres.

La convention-cadre prévoit la participation financière de COTELUB au programme partenarial pour les années 2021 à 2023 : 45 000 € la première année puis 75 000 € les 2 années suivantes.

Madame le Rapporteur proposera au conseil communautaire :

- D'approuver la convention cadre ;
- D'autoriser Monsieur le Président à la signer;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention cadre ;
- **Autorise** Monsieur le Président à la signer ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :
40 voix POUR
UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

